

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, à dix-neuf heures dix, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mme DARRIET - MEYER

MM. NORMANT - MAGOT - CHALOUPIN - BORDESSOULLES - DELAGE
DUFFILLOL - RASSIS - THOMAS

Excusés :

Mme RISPAIL ayant donné procuration à M. NORMANT
M. GARRIGUES ayant donné à M. CHALOUPIN
M. CLAUDEL

Monsieur Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion en date du 16 octobre 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**CONVENTIONNEMENT AVEC LA CAF DE LA GIRONDE - AVENANT DE
PROLONGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ET
DE SES CONVENTIONS THEMATIQUES**

Délibération n° 2025-020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une Convention Territoriale Globale (CTG) a été conclue entre la Communauté de Communes du Sud Gironde, 19 communes dont la nôtre, et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Cette convention formalise les axes de partenariat entre le projet social de territoire de la Communauté de Communes du Sud Gironde et la stratégie nationale et locale de la CAF. Elle permet de structurer les actions communes et de définir le cadre du cofinancement par la CAF des initiatives relevant de la politique familiale et sociale du territoire.

Dans ce cadre, plusieurs conventions thématiques ont été conclues afin d'optimiser le fonctionnement des structures du territoire (crèches, LAEP, RPE, structures Enfance et Jeunesse extra et péri-scolaires, ludothèque, chargés de coopération, etc.).

Compte tenu des élections municipales et communautaires prévues en mars 2026, susceptibles d'impliquer de nouvelles orientations politiques, il apparaît opportun de prolonger la CTG 2022-2025 ainsi que les conventions thématiques associées jusqu'au 31 décembre 2026. Cette prorogation vise à garantir la continuité des politiques publiques engagées et à anticiper les futurs enjeux territoriaux.

Vu le courrier de la CAF de la Gironde daté de mai 2025, accordant un accord de principe à la Communauté de Communes pour cette prolongation par avenant ;

Vu l'instruction de la demande par la CAF, laquelle a sollicité des pièces complémentaires en date du 10 octobre 2025 ;

Chaque commune signataire de la CTG est appelée à se prononcer sur la prorogation proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'ACTER l'engagement de la Commune dans la poursuite du partenariat avec la CAF de la Gironde dans le cadre de cette prorogation d'un an de la CTG ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à la CTG couvrant la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 2025-021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget principal de l'exercice 2025

SECTION INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Montant
Dépenses		
21/2145	Installations générales, agencements, aménagements constructions	1 475,12 €
21/21538	Autres réseaux	3 000,00 €
Total		4 475,12 €

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'obligation faite au 1^{er} janvier 2026 pour les communes de verser entre 15 et 30 euros brut par mois et par agent pour bénéficier d'une couverture santé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de mettre à disposition la somme de 15 € par mois à chaque agent à compter du 1^{er} janvier 2026. Une délibération sera prise après l'avis du Comité Social Territorial du Centre de gestion.

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ Commission des Finances

Monsieur Rémy MAGOT rend compte des travaux de la Commission Finances qui avait pour ordre du jour le suivi des dépenses et l'évolution de la perception des recettes au 30 septembre 2025 (soit sur les trois premiers trimestres). Concernant les dépenses, elles sont à 78 % du prévisionnel du budget primitif. Ce qui est tout à fait conforme, car le chapitre 65 « Autres charges diverses de gestion courante » est à 94 % du fait de la totalité du versement de la subvention allouée au SIRP représentant lui même 68 % de la totalité des dépenses imputables à ce chapitre. Les autres chapitres montrent une progression raisonnée des dépenses : 55 % pour le chapitre 011 « Charges à caractère général » et 71 % pour le chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées ».

Face aux dépenses, 75 % des recettes attendues ont été enregistrées dans des proportions conformes au budget primitif voté en avril. Cette situation nous assure dans l'immédiat une trésorerie raisonnable et peut nous permettre d'envisager un léger excédent à la clôture de l'exercice 2025. Cette trésorerie est renforcée par l'avancement en recette du Budget Annexe du lotissement du Hameau de Gâtine ceci grâce aux premières ventes de terrains. Le Budget Annexe présente donc, quant à lui, également un premier bilan qui nous permettra d'atteindre les objectifs fixés en termes de recettes et de dépenses lors de sa conception. La baisse du prix des lots que nous avons été contraint d'opérer nous oblige à un suivi plus strict de ce budget mais si son incidence sera mesurable à la clôture de ce budget, cette baisse ne nous met pas en difficulté sur la réalisation du projet.

Monsieur la Maire remercie la commission pour son travail. Il constate que la prudence a payé car la vigilance était de mise. Cette posture a permis à la Commune de rester dans les clous. Il informe également le Conseil Municipal que l'Etat analyse en ce moment les finances communales du Sud Gironde. Si des communes possèdent un excédent trop important, elles ne toucheront plus aucunes subventions à l'avenir. De plus une prévision de – 30% sur les dotations de l'état est à envisager fortement pour 2026 ce qui mettra forcément en péril les petites communes rurales. La perception de la taxe d'habitation va également être revue : une hausse de 68 € de plus pour chaque propriétaire est prévue pour aller directement dans les finances de l'Etat. Pour les orientations à venir, il faudra encore être plus prudent car on est maintenu dans le flou.

Une bonne nouvelle émerge toutefois de ce constat : le remboursement de l'emprunt pour l'acquisition propriété Maison Neuve s'est terminé le mois dernier, ce qui va représenter une économie de 14 193,50 € par an.

Seul bémol à noter pour cette année 2025 : la Commune devra s'acquitter du paiement du branchement du compteur électrique d'un particulier (injonction du Préfet). Ce branchement a été réalisé la dernière année où ces travaux incombaient à la charge de la commune. Désormais la loi a changé : ces branchements sont à 100 % à la charge du pétitionnaire.

➤ Commission Communication

Madame DARRIET précise que le bulletin municipal est en cours de transmission aux membres du Conseil Municipal pour relecture et correction ; il reste deux pages à finaliser. Madame DARRIET propose de réaliser en adhésif le mot d'accompagnement pour le colis des anciens qui sera collé dessus. La distribution de ces derniers se fera le samedi 20 décembre prochain (rendez-vous pour les élus à 10 heures en Mairie).

➤ Commission Fêtes et Cérémonies

Madame MEYER fait un point sur l'organisation de la fête des lumières avec tous les détails sur le parcours, le déroulé et un tableau exhaustif des postes de chaque bénévole.

QUESTIONS DIVERSES

Commission contrôle liste élections : Une réunion de la commission est prévue le 2 décembre prochain

Dématérialisation des factures : Une note de la Dgfiip a été reçue en Mairie : il n'y aura plus de factures version papier à compter du 1^{er} janvier 2026. Tout devra passer par le portail de CHORUS PRO

PICS : Le 24 novembre prochain aura lieu le Comité de Pilotage du PICS (Plan Intercommunal de sauvegarde)

Mini tracteur : Messieurs CHALOUPIN et THOMAS vont faire la vidange de démarrage et des filtres du nouveau mini-tracteur communal qui est arrivé à 50 heures d'utilisation

Lotissement Hameau de Gatine : Monsieur le Maire informe que le 4 décembre prochain, il signera chez le notaire un sous-seing privé pour un 3^{ème} terrain. La vente de ce terrain est prévue pour le début 2026.

Prévention de la légionellose : Une information avait été donnée en direction des agents techniques pour l'entretien de la salle polyvalente. L'ouverture des robinets doit être faite pendant quelques instants à chaque passage dans le cadre de la lutte contre la légionellose.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 18 décembre 2025 à 19 h 00 exceptionnellement à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40

Le Secrétaire de séance,
Guillaume NORMANT

Le Maire,
Frédéric BIRAC